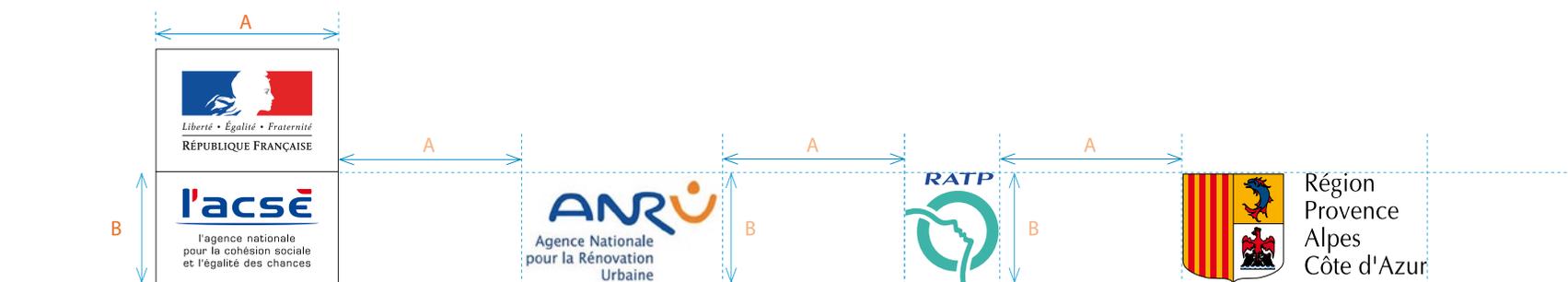


gestion du logo en partenariat

Dans le cadre d'une action pour laquelle l'Acisé est partenaire, sans être l'organisateur principal du projet, le logotype de l'Acisé doit être géré comme suit :

Le logotype de l'Acisé comprend obligatoirement la Marianne. La hauteur du logo Acisé est égale à la hauteur des autres logos. Les règles qui s'appliquent au logotype de l'Acisé sont issues de la charte de la communication gouvernementale.



Il est indispensable d'indiquer la mention « avec le soutien de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acisé) ».

Si le document est réalisé en une ou deux couleurs (autres que le noir), il est interdit de modifier le logotype de l'Acisé. Dans ce cas, il est préférable de ne faire figurer que la mention ci-dessus.